

M A I R I E D ' H A V E L U Y
- 5 9 2 5 5 -

☎ 03.27.44.20.99 - Fax 03.27.44.63.21

<p align="center">COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2009</p>

Le Conseil Municipal d'Haveluy s'est réuni le jeudi 15 janvier 2009 à 19 H 00 sous la présidence de son Maire, Bernard ETHUIN.

19 élus sur 23 étaient présents, 2 élus étaient excusés et avaient donné pouvoir : Monsieur HAMLAH Mustapha et Madame FLEURY Ingrid.

En préambule, Monsieur JACQUEMOT, 1er Adjoint, donne lecture d'une déclaration du groupe des élus communistes et républicains en faveur d'un retour à la paix dans la bande de Gaza.

Monsieur RYCKELYNCK, 2ème Adjoint, donne lecture à son tour d'une déclaration du groupe des élus socialistes allant dans le même sens.

Ces deux déclarations, adoptées à l'unanimité par l'Assemblée, sont jointes au présent compte rendu.

Délibérations adoptées lors de la réunion :

1 - Approbation du compte rendu de la réunion du 15 décembre 2008 :

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2008 est adopté à l'unanimité.

2 - Centres de loisirs 2009 : périodes, horaires, tarifs :

Le Conseil arrête à l'unanimité les modalités d'organisation et de fonctionnement des accueils de loisirs petites et grandes vacances 2009 ainsi que des séjours pour adolescents et adopte les tarifs de participation des familles.

Monsieur le Maire attire l'attention de l'Assemblée sur le nombre de lois et règlements contraignants relatifs à l'accueil des mineurs dont les principaux sont énumérés dans les considérants de la délibération, et fait le parallèle avec la loi du Service Minimum d'Accueil instauré dans les écoles qui n'impose aucune contrainte en matière de sécurité des enfants.

3 - Subvention aux associations :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de fonctionnement de 200,00 € à l'association New Country Dancers d'Hasnon.

L'Assemblée vote également à l'unanimité une subvention de fonctionnement de 300,00 € en faveur de l'USEP, Circonscription Valenciennes – Anzin qui contribuera au financement d'activités sportives organisées en faveur des enfants des écoles publiques.

4 - Projet immobilier Société d'HLM Immobilière Nord-Artois, intégration VRD :

Le Conseil Municipal, considérant le projet de construction de 17 logements individuels par la Société d'HLM Immobilière Nord – Artois, Groupe 3 F à Villeneuve d'Ascq sur un terrain sis à Haveluy, rue Louis Rémy, décide à l'unanimité d'intégrer dans le domaine public communal les voiries et réseaux divers (eau, assainissement, éclairage public...) de desserte du lotissement.

Il donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la réunion à 19 H 30.

